

*Questions au Feuilleton*

fraîches et congelées, le bœuf traité, le bœuf salé en conserve, de même que les autres viandes de bœuf et de veau en conserve. Les importations de saucisse n'y figurent pas, puisque les données ne font pas la distinction entre la saucisse de porc et la saucisse de bœuf.

Importations de bœuf  
de juillet à décembre 1973  
— en livres —

Mois	États-Unis	Australie	Autres pays	Total
Juillet	3,422,600	7,830,500	108,347,600	119,600,700
Août	4,091,800	4,451,800	84,018,100	92,561,700
Septembre	3,010,800	4,959,900	77,346,400	85,317,100
Octobre	6,312,900	6,866,600	94,376,000	107,555,500
Novembre	4,362,900	26,222,700	113,695,600	144,281,200
Décembre*	3,205,900	9,274,300	60,624,300	73,104,500

\*Dernières données disponibles.

**M. Diefenbaker:** Pourvu que la réponse paraisse au hansard. Sinon, je m'y oppose.

**M. l'Orateur:** Le très honorable député voulait savoir, je crois, si la réponse figurerait au hansard. Je réponds oui à cette question.

LA PUBLICATION D'UN DISCOURS DU MINISTRE DE  
L'AGRICULTURE PRONONCÉ À SAINTE-ANNE (MANITOBA)

**Question n° 467—M. Cossitt:**

Le discours politique prononcé par le ministre de l'Agriculture lors de la réunion de l'Association libérale de la circonscription de Provencher, Sainte-Anne (Manitoba), le lundi 11 mars 1974, a-t-il été réimprimé aux frais du public et, dans l'affirmative, a) combien d'exemplaires ont été tirés, b) combien d'exemplaires ont été distribués, c) qui a permis cette dépense de fonds publics?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Non. a) à c) Sans objet en l'occurrence.

LES PENSIONS D'ANCIENS COMBATTANTS S'ÉLEVANT À PLUS  
DE 48 P. 100 DU MAXIMUM

**Question n° 521—M. Dick:**

1. Quel pourcentage des anciens combattants qui reçoivent une pension d'invalidité a touché plus de 48 pour cent?

2. De ce pourcentage, combien ont été convoqués par la Commission canadienne des pensions afin de revoir et d'augmenter leur pension?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. 19.69 p. 100.

\* \* \*

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES MEMBRES RETRAITÉS DE LA GRC BÉNÉFICIAIRES D'UNE  
PENSION

**Question n° 25—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, dans les limites ci-après: a) moins de \$20 par mois, b) \$20 à

[M. l'Orateur.]

\$29.99 par mois, c) \$30 à \$39.99 par mois, d) \$40 à \$49.99 par mois, e) \$50 à \$59.99 par mois, f) \$60 à \$69.99 par mois, g) \$70 à \$79.99 par mois, h) \$80 à \$89.99 par mois, i) \$90 à \$99.99 par mois, j) \$100 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, l) \$200 à \$249.99 par mois, m) \$250 à \$299.99 par mois, n) \$300 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres de la GRC ou de membres retraités de la GRC touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Quel est le nombre de membres retraités de la GRC et quel est le nombre de veuves de membres de la GRC, ou de membres retraités de la GRC, qui résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de membres de la GRC, paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

(Le document est déposé.)

LES MEMBRES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES  
BÉNÉFICIAIRES D'UNE PENSION DE 1959 À 1973

**Question n° 29—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. De 1959 à 1973 inclusivement, a) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont commencé à toucher des prestations de retraite en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées canadiennes, b) combien de veuves, par année, ont commencé à toucher des prestations en vertu de cette même loi?

2. De 1959 à 1973 inclusivement, a) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, b) combien de veuves de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont cessé de toucher des prestations en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées par suite du décès du prestataire?

3. De 1946 à 1973 inclusivement, combien de membres du personnel des Forces armées ont participé au régime de pensions ou au compte des annuités aux termes de l'ancienne partie V ou aux termes de la présente Loi sur la pension de retraite des Forces armées canadiennes?

(Le document est déposé.)

LES AGENCES DE PUBLICITÉ ET LE MINISTÈRE DE LA  
CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

**Question n° 100—M. Cossitt:**

1. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère de la Consommation et des Corporations depuis l'entrée en fonction du ministre actuel?

2. a) Quels montants en contrats de publicité ont été accordés à de tels organismes pendant ce laps de temps, à quelles dates ces contrats ont-ils été accordés et dans chaque cas, a-t-on procédé par soumission ou par toute autre forme d'adjudication et, dans la négative, qui a autorisé dans chaque cas la dépense des deniers publics sans soumission ni adjudication, b) dans chaque cas, quel était l'objet général du contrat de publicité?

3. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère de la Consommation et des Corporations pendant le mandat du prédécesseur du ministre actuel et, si une de ces agences n'a pas été utilisée depuis le changement de ministres, pourquoi et qui en a décidé ainsi?

(Le document est déposé.)

LE BUDGET DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM DE 1960 À 1973

**Question n° 110—M. McKinnon:**

De 1960 à 1973, a) quel a été le budget annuel de l'Office national du film, b) quelles ont été ses recettes annuelles provenant de ventes, c) combien d'employés l'Office a-t-il eu chaque année et, parmi ceux-ci, combien travaillaient à la division des ventes?

(Le document est déposé.)